

DÉLIBÉRATIONS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D93_2021

Séance du 23.09.2021 – Convocation du 16.09.2021

Compte rendu affiché le 28 septembre 2021

Président de séance : Éric BELLOT

Secrétaire de séance : Roger PEDOJA

Présents

Éric BELLOT, Eva ARTETA-CRISTIN, Anne MOREL, Vincent ALAMERCERY, Séverine DEJOUX, Jérôme JARDIN, Michel ROULLIAT, Yves ARTETA, Florence GAGNEUR, Kamal DJEMAA, Isabelle BOGAS, Roger PEDOJA, Véronique CHIAVAZZA, Gérard PLAISANTIN, Odile BALHAZARD, Nicolas PASTY, Claire AZEMA, Florian JEDYNAK, Nicole MESSÉGUÉ, Nasser MESSAÏ, Philippe JUSTE, Patrick SAILLOT, Gisèle COIN, Guillemette DEBORDE, Christophe BRUNETTON, Patrick RACHAS.

Absents représentés

Florence BERGER par Vincent ALAMERCERY ; Leïla BEN MAHFOUD par Séverine DEJOUX ; Nelly NAVARRO-TACHON par Patrick RACHAS.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	26
Votants	29
Exprimés	29

Objet : Révision des règlements de fonctionnement de la halte-garderie et crèche familiale Le Petit Troubadour

Le Conseil Municipal :

- OUI l'exposé de Madame l'Adjointe déléguée et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- CONSIDERANT la nécessité de prendre en compte les conclusions de la Caf du Rhône suite aux contrôles effectués en 2021 et les évolutions de l'offre d'accueil,
- **DECIDE, à l'UNANIMITÉ :**
 - **D'ADOPTER** les règlements de fonctionnement modifiés de la halte-garderie et crèche familiale Le Petit Troubadour, tel que joints en annexe,
 - **QUE** lors de la signature des contrats d'accueil, les règlements seront expliqués aux familles qui devront s'engager à le respecter,
 - **D'AUTORISER** Monsieur le Maire
 - À actualiser le barème des participations familiales, en annexe des règlements, tel que défini chaque année par la Caisse Nationale des Allocations Familiales
 - À effectuer toute opération relative à l'application de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

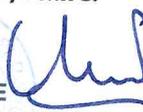
Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 23 septembre 2021

Le Maire,
Eric BELLOT.

Acte rendu exécutoire après
- Dépôt en Préfecture le 30/09/2021
- Publication ou affichage le 30/09/2021

Eric BELLOT, Maire.


HÔTEL DE VILLE
Place du 8 mai 1945 – BP 0135
69582 Neuville-sur-Saône Cedex

Téléphone : 04 72 08 70 00
Télécopie : 04 78 91 26 92


www.mairie-neuvellesursaone.fr
accueil@mairie-neuvellesursaone.fr